



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

PRÉFET
DU FINISTÈRE



Rennes, le 15 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164

Secteur de Châteauneuf-du-Faou

Lancement d'une Enquête publique d'Autorisation Unique Loi sur l'Eau et Espèces Protégées

Du 13 juin au 13 juillet, une enquête publique spécifique est organisée sur le projet de la mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou : elle porte sur le dossier de demande d'autorisation unique « Loi sur l'Eau » et « Espèces protégées » et c'est l'un des tous premiers projets routiers en France à l'expérimenter.

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne¹. Cela représente un effort financier sans précédent.

La dernière section à réaliser dans le Finistère

Le projet d'aménagement au niveau de Châteauneuf-du-Faou est le dernier secteur de la RN164 restant à aménager en 2x2 voies dans le Finistère et concerne une section d'une longueur d'environ 12,5 km et a été déclaré d'utilité publique le 7 juillet 2014. Il s'est traduit par l'inscription

¹ Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Sébastien CHEVRIER – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

d'une enveloppe de 65 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 47,5 % par l'État, 49,9 % par la Région Bretagne et 2,6 % par le Département du Finistère.

Finalisation du projet et lancement des procédures réglementaires

L'élaboration du projet technique est désormais finalisée, après concertation avec les élus et les riverains.

Ce travail a permis de figer les terrains nécessaires à la réalisation du projet et de conduire une première enquête publique parcellaire au printemps 2015 (suivie d'une enquête parcellaire complémentaire début 2016) qui a permis à l'État d'entamer, dès l'automne 2015, les négociations amiables, aujourd'hui très largement abouties, avec les propriétaires concernés. Parallèlement, la procédure connexe d'Aménagement Foncier Forestier et Agricole piloté par le Conseil Départemental du Finistère suit son cours.

La DREAL a également produit le dossier de demande d'autorisation unique « Loi sur l'Eau » et « Espèces protégées », qui va conduire à la tenue d'une enquête publique spécifique du 13 juin au 13 juillet 2016, pour laquelle le Commissaire Enquêteur désigné a planifié 5 permanences dans les mairies des communes concernées (Châteauneuf-du-Faou, Plonévez-du-Faou, Landeleau et Lennon).

Cette procédure nouvelle fusionne l'ensemble des différentes procédures antérieures requises, pour faciliter le travail des maîtres d'ouvrage et des services instructeurs et ainsi améliorer les délais de traitement. Le projet de Châteauneuf-du-Faou est l'un des tous premiers projets routiers en France à l'expérimenter.

Lancement des travaux préparatoires

L'objectif du maître d'ouvrage est d'obtenir l'arrêté préfectoral autorisant le lancement des travaux après l'été 2016, pour permettre de démarrer à l'automne 2016 les premiers marchés de travaux préalables : défrichage et déboisement de l'emprise du projet routier, démolition des bâtiments acquis, déplacement d'espèces protégées...

Le diagnostic archéologique réalisé fin 2015 – début 2016 a par ailleurs conclu à la nécessité de réaliser des fouilles archéologiques ciblées sur 4 secteurs, qui seront également réalisées à partir de l'automne 2016.

L'achèvement de l'ensemble de ces travaux préparatoires, prévu au printemps 2017, permettra ensuite de démarrer les travaux routiers proprement dits.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Sébastien CHEVRIER – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57